

## Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex  
du lundi 24 novembre 2008 à 19h à la salle communale

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2008
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 15/2008 - Budget pour l'année 2009
4. Préavis n° 16/2008 – Abrogation du Règlement pour la fourniture électrique du 13 décembre 1976
5. Préavis n° 17/2008 - Adhésion à l'association de l'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles et divers.

**M. Spring** salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional et M. Béda du 24Heures

Le quorum étant largement atteint avec 38 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

**1. Le procès-verbal de la séance du 3 novembre** est accepté à l'unanimité.

**M. Chappuis** signale qu'il faut lire à la dernière page : prochaine séance le 24 novembre au lieu du 3 novembre 2008.

### 2. Communications du bureau

Le Président a assisté à une séance de formation organisée par la Municipalité au sujet de la péréquation en présence de la Commission des finances et la Commission de gestion. M. Buset a expliqué les paramètres qui influencent la péréquation ainsi que les trois facteurs évalués soit :

1. L'impôt perçu par les communes, qui dépend du taux d'imposition
2. La capacité financière, qui dépend de la fortune des contribuables
3. Le nombre d'habitants de la Commune.

Ces 3 notes (chacune de 0 à 20) sont pondérées pour le calcul final, qui donne une note entre 0 et 20. Un petit score indique une commune qui peut aider les autres ; un grand une commune qui doit recevoir de l'aide. Paudex obtient la note de 0,5.

**Le Président** rappelle que des votations ont lieu le 30 novembre prochain portant sur 3 sujets cantonaux et 5 sujets fédéraux. Le bureau de vote est ouvert de 11h et 12h et la boîte à lettres de la commune est vidée à 12h00.

Constatant que pour certains conseillers l'élaboration d'un rapport n'est pas toujours facile, il se déclare prêt à aider les intéressés en préparant une formation à leur intention.

#### 4. Préavis 15/2008 Budget pour l'année 2009

M. Curchod, boursier communal, est autorisé à intervenir pour répondre aux éventuelles questions.

**M. Bénédic** lit le rapport établi suite à la séance du 6 novembre en présence de MM. Voruz, Lonfat et Curchod.

Les effets de la péréquation augmentent sans cesse. Le budget de fonctionnement est comparable aux années précédentes. Les charges prélevées par le Canton sont inacceptables, mais un sentiment de colère et de frustration ne peut pas empêcher l'acceptation de ce budget dont la commission recommande l'approbation.

La discussion est ouverte sur les pages d'introduction.

**M. Crousaz** apporte un complément pour le point 3.4 (tableau des charges cantonales). En tant que collaborateur de l'OMSV, il rappelle qu'il s'agit du système d'aide et de soins à domicile. Ceci comprend également la prévention pour les aînés, les enfants et les infirmières scolaires. Au début c'était un programme cantonal qui est ensuite passé aux communes.

Il répète que nous sommes « vaccinés » par le canton sur les votations au sujet du désendettement par deux reprises.

##### Chap. 1 Administration générale

P 1 à 3

P. 3 **M. Crousaz** aimerait plus d'informations sur le point « trafic ».

Le Syndic répond qu'il s'agit de la participation sur l'indemnisation des lignes CFF et régionales ainsi que la CGN. Il y a aussi le déficit des TL.

Le chapitre 1 est accepté à l'unanimité.

##### Chap. 2 Finances

**M. Fontannaz** est surpris que le poste « impôt sur les successions » soit si élevé suite à la décision prise le 3 novembre dernier par le conseil de supprimer cet impôt et propose un amendement c'est-à-dire d'inscrire la somme de fr. 20'000.- au lieu de fr. 80'000.-.

**M. Voruz** signale qu'il reste trois gros dossiers de successions de 2006 à 2008 qui ne sont pas bouclées et explique qu'il faut se référer à l'année de décès de la personne.

L'amendement sera passé au vote à la fin du chapitre.

**M. Frigerio**, sur ces mêmes lignes, demande si les fr. 300'000.- représentent ce qui a été aboli à la dernière séance. Il s'agissait alors d'une somme de fr. 140'000.-

**M. Voruz** répond que ce montant correspond à ce qui a été encaissé en 2007. **Le Président** précise qu'il ne s'agit pas que des successions en ligne directe, mais de toutes les successions. **Le Syndic** acquiesce et ajoute qu'il s'agissait de fr. 50'000.- à 60'000.- pour les successions en ligne directe.

**M. Frigerio** aimerait avoir le détail des autres successions (ascendante et descendante supprimées). Le Syndic propose de rechercher le dossier.

**M. Grandjean** aimerait connaître le montant du point 223.520 de la page 5 (alimentation du fonds de péréquation)

**M. Voruz** répond qu'il s'agit d'une somme de fr. 1'545'000.- comme expliqué aux premières pages, mais qu'elle est provisoire et ne sera définitive que dans une année.

**Le Syndic** dit, concernant l'amendement proposé par M. Fontannaz, qu'on ne peut pas diminuer le budget. L'article 100 du règlement du conseil parle des cas d'augmentation.

**Le Président** intervient pour dire qu'on peut changer le chiffre, mais que, s'agissant d'un budget, cela ne changera pas le résultat, sur lequel nous n'avons pas de prise.

**M. Fontannaz** aimerait par cet amendement marquer le coup, car il estime qu'il est important de marquer la différence.

**M. Cousaz** rappelle qu'il s'agit de personnes décédées avant le conseil du 3 novembre, date à laquelle cette taxe a été abolie.

Passé au vote, l'amendement de M. Fontannaz, désirant faire baisser le chiffre de fr. 80'000.- à 20'000.- au poste « impôt sur les successions », est refusé à une large majorité.

Le chapitre 2 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire.

### Chap. 3 Domaines et bâtiments

p. 6 à 8. Pas d'intervention.

Le chapitre 3 est accepté à l'unanimité.

### Chap. 4. Travaux

p. 9-10

**M. Fontannaz** demande pourquoi le poste « entretien éclairage public » n'existait pas avant.

**M. Lonfat** rappelle qu'au cours d'une séance précédente, un préavis a été accepté qui portait sur le prélèvement d'une nouvelle taxe de 0,5 ct par kWh et que cette taxe, imposée par la loi cantonale, permettra de payer les charges d'énergie et l'entretien des candélabres.

Le chapitre 4 est accepté à l'unanimité.

### Chap. 5. Instruction publique et cultes

Le chapitre 5 est accepté à l'unanimité.

### Chap. 6. Police

**M. Frigerio** demande pourquoi le budget est augmenté de 50%.

**M. Quartier** dit que le résultat est en dessous et qu'on est très heureux que ce budget ne soit pas atteint.

Le chapitre 6 est accepté à l'unanimité moins une abstention

### Chap. 7. Sécurité sociale

Le chapitre 7 est accepté à l'unanimité moins une abstention

### Chap. 8. Services industriels

**M. Perroud** demande en quoi consiste le subside mentionné au n° 820.3199 à la page 19.

**M. Lonfat** répond que la Municipalité, soucieuse des aspects environnementaux, a l'intention de subsidier l'achat de vélos électriques de Fr. 300.- par achat. Un montant de fr. 2'000.- est prévu pour inviter un organisme qui présentera les vélos à la prochaine fête du village.

Le chapitre 8 est accepté à l'unanimité.

### Récapitulation. P 20-24

p. 21 **M. Grandjean** demande pourquoi le budget pour l'achat d'eau, d'énergie et de combustible est réduit.

**M. Lonfat** répond que cela résulte de la loi fédérale. On doit différencier l'achat de l'énergie et l'entretien du réseau. La société RECOM achète et vend l'énergie, les clients de Paudex sont transférés dans la Romande Energie et cela disparaît des comptes.

Discussion générale.

**M. Crousaz** dit que, comme d'habitude, le déficit est annoncé comme confortable. Il imagine mal que toutes les communes du Canton vont continuer à accepter de « se faire tondre ». Il demande quelles sont les possibilités d'argumenter. Le peuple vaudois est trop courtois et aimable. Cette attitude lui déplaît et il veut faire cesser cette situation.

**M. Voruz** abonde dans le sens de cette intervention. L'UCV a écrit aux conseillers d'Etat pour demander que la facture sociale soit exacte et précise, ainsi que pour faire procéder à un audit de la facture sociale par la Cour des comptes. Une explication plus détaillée a été communiquée dans le Coqadit. Un postulat a été déposé par M. Chappalay qui demande des détails sur le nouveau décompte de la facture sociale. Quelque chose bouge au niveau du Grand-Conseil. M. Leuba va s'occuper du système péréquatif. Une motion a été transformée en postulat par Jacques Haldy dans le même sens. Les calculs sont compliqués et opaques. Il propose que les conseillers adressent une résolution au Conseil d'Etat en lançant un cri d'alarme au nom des conseillers communaux.

**M. Crousaz** remercie le Syndic et dit que les députés devraient venir assister aux séances du Conseil de Paudex.

**M. Ramon** cite le cas de la Commune de Buchillon qui a augmenté artificiellement son taux d'impôt et demande si on devrait faire pareil.

**Le Syndic** dit que si l'on double le taux d'imposition il y a référendum et que cette politique n'apporte rien de concret.

**M. Maillard** rappelle le problème de la péréquation et celui de la facture sociale.

S'agissant de la péréquation, tout est clair au début, mais à la fin on n'y comprend plus rien.

S'agissant de la facture sociale, on peut payer à Paudex, au Canton ou à la Confédération, cela ne change pas la dépense qui devra être couverte de toute façon. Ce qui inquiète c'est l'augmentation de cette facture. Il craint qu'on ne puisse pas la diminuer et désapprouve l'idée de Buchillon. L'effet du doublement est modeste. La capacité des contribuables n'en est pas modifiée et l'effet final sur la répartition est quasi nul.

**M. Quartier** dit que cette répartition est largement rediscutée actuellement. Il faudrait que des postes soient repris par le canton et d'autres qui concernent les communes et les régions restent gérées par elles. Une redistribution des charges est à revoir entre le Canton et les communes.

Les choses vont évoluer dans les deux ou trois ans à venir, mais il ne s'agira que de transfert d'impôts.

**Le Président** relève qu'il y a 3 parties dans ce budget. Une partie bien documentée constituant des charges de fonctionnement de la commune, bien maîtrisées. Deux grosses parties constituées d'inconnues, le montant des impôts à percevoir et les charges du Canton, qui ne sont connues qu'a posteriori. Le mécanisme de demande d'acompte et de régularisation un an ou deux ans après rend difficile la gestion d'un tel budget. Il aimerait savoir quelles sont les disponibilités actuelles de la Commune.

**M. Voruz** informe l'assemblée que dans le porte-monnaie communal il y a Fr. 5'000'000.- cash. Les investissements seront présentés à une prochaine séance.

Le Syndic aimerait après 13 ans de syndication ne pas être obligé de faire des emprunts.

Il ajoute que le déficit correspond à la surfacturation de la facture sociale.

**Le préavis 15/2008 est passé au vote et accepté à l'unanimité.**

#### **4. Préavis 16/2008 Abrogation de l'ancien règlement pour la fourniture électrique.**

**M. Chatelan** fait lecture de son rapport. La plupart des communes ont adopté le nouveau règlement, par esprit d'économie et conformité à la loi. La commission recommande l'acceptation du préavis.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est passé au vote et accepté à la majorité, un avis contraire et une abstention.

#### **5. Préavis 17/2008 Adhésion à l'association de l'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry**

Pour ce préavis, Mme Christiane Lambert, coordinatrice du projet, est autorisée à prendre place à la table de la Municipalité pour appuyer M. Reichen en cas de besoin.

**Mme Favre-Yerly** donne lecture de son rapport. M. Frauchiger et elle-même se sont réunis le 18 novembre en présence de Mme Lambert et M. Reichen. Mme Kettel était absente. La commission recommande l'adhésion à ce réseau.

**M. Chaubert** demande combien cela va coûter en plus pour la Commune et les parents et si le budget en est augmenté.

**M. Reichen** répond que l'adhésion à l'association coûtera fr. 5'200.- correspondant aux frais de fonctionnement répartis entre les 4 communes. Il reprend le détail des postes : UAPE, fondation de Pully, participation à la LAJE de fr. 5.- par habitant. Un montant de fr. 60'000.- a été mis au budget représentant 3 places d'accueil préscolaire. Il n'y a pas encore de crèche à Paudex et nous procédons avec des échanges avec les autres communes.

**M. Fontannaz** dit que dans les statuts on parle d' « entreprises affiliées », **M. Reichen** dit qu'il s'agit par exemple de Nespresso qui achèterait des places et partagerait les frais.

**Mme Chaubert** demande concernant le plan de développement où seront localisées les 12 nouvelles places. **Mme Quartier** précise que les 12 places sont déjà existantes depuis la rentrée, pour midi.

**M. Reichen** informe que la SPJ a demandé un WC supplémentaire, mais qu'il a obtenu que le personnel d'encadrement aille à l'administration.

**Le préavis 17/2008 est passé au vote et accepté à l'unanimité.**

**M. Reichen** signale que la Commune a reçu une lettre informant que la FAJE a reconnu le réseau et que des subventions seront attribuées rétroactivement. Il remercie Mme Lambert pour son travail.

## **6. Rapport de la Commission d'urbanisme.**

**M. F. Kehtari** et les membres de la commission ont été convoqués par M. Meystre le 26 octobre à une séance de travail.

Deux projets, plan de quartier du Vallon de la Paudèze : projet bien adapté à ce terrain, études approfondies pour les infrastructures. Construction de deux villas en Bellingard : la commission regrette qu'elles ne soient pas orientées du même côté.

Projets futurs : Côtes St-Maire, port de Paudex, révision du règlement des constructions.

**M. Meystre** informe que les 2 maisons étaient identiques. Une dérogatoire l'autre pas. Un voisin a fait opposition. Le projet a été changé niveau toit. Il est difficile pour la municipalité d'intervenir au niveau architectural. Le projet a été remis à l'enquête et n'a pas suscité d'opposition.

## **7. Communications municipales.**

Serge Reichen est le nouveau vice-président de la municipalité dès le 1<sup>er</sup> janvier.

M. Crousaz a rappelé que le 5 octobre 1968 eut lieu l'inauguration complexe communal il y a juste 40 ans. MM. Fontannaz, Crousaz et Ruedi Schwab se souviennent de cette journée. Une bouteille de vin rouge leur sera remise à chacun.

**M. Quartier** a assisté aujourd'hui à la remise du véhicule de pompiers par l'ECA au SDIS Lutry-Paudex. Intéressant véhicule d'appoint polyvalent pour de petites interventions. Il s'agit du 4<sup>ème</sup> véhicule de ce type. Ce véhicule, d'une valeur de fr. 350'000.-, est mis à disposition par l'ECA.

**M. Meystre** informe que l'immeuble Bordinette 16 est terminé sauf la cage d'escalier. Le chemin de Peupliers est terminé pour la première étape (4 ans de travaux) il n'y aura plus de trafic de camions sur ce chemin.

**M. Lonfat** informe que le chemin de la Paudèze a été rétabli, dans le respect du budget, il est accessible seulement pour les piétons.

**M. Reichen** informe qu'à la demande de Mme Lyon les bâtiments ont été expertisés suite à la chute d'un faux plafond à Vallorbe. La recherche d'amiante a également été effectuée et les bâtiments

scolaires ont été déclarés sans risque pour les élèves et les enseignants. La Municipalité a décidé de faire expertiser également l'UAPE et l'école du jeudi pour être 100% sûre.

## 8. Divers

M. Frigerio communique quelques réflexions à l'assemblée qu'il intitule : « Texte pour rien ou presque rien ou petit texte vaurien »

Il pense à Serge Lama et un de ses derniers titres « D'où qu'on parte », car il s'agit de hasard et de loterie quand on se réfère à l'impôt aboli sur les successions.

Il cite quelques statistiques de l'administration fédérale des contributions : en Suisse, en 1991, 75% de la population disposait d'une fortune de moins de 100'000.- qui représentait moins de 10% de la fortune totale en Suisse. En 2003, ce même pourcentage de contribuables bénéficiait de seulement 5,5% de cette même fortune. La fortune totale représentée par le 75 % de la population a diminué de moitié.

Les 300 plus grosses fortunes ont vu leur fortune augmenter de 4 fois. Dans le Canton de Vaud, 54% des contribuables n'ont aucune fortune à déclarer. On constate que les personnes riches le deviennent de plus en plus et que les inégalités s'accroissent également.

En supprimant l'impôt sur les successions, M. Frigerio regrette qu'on ait ainsi contribué à augmenter ces inégalités.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 20h40

Le Syndic remercie les membres du Conseil pour tout le travail effectué jusqu'à ce jour. Il forme ses vœux pour les conseillers atteints dans leur santé, au chômage ou face à des difficultés personnelles.

**La prochaine séance est fixée au lundi 23 février 2009 à 20h**

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt